

2. Fin de la convention avec la Mairie de Montville relative à la gestion et au stockage des archives intercommunales.

Délibération B 2023-10-02-102

Rapport

Rapporteur	M. HERBET
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	22

Monsieur le Président rappelle que les archives des structures intercommunales (ex-Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, Syndicat d'eau de la région de Montville, syndicat intercommunal du collège de Montville) et de leurs formes juridiques préexistantes (Sictom, Sivom, Siade, ...) sont conservées à la Mairie de Montville.

Une convention partenariale a été signée le 23 décembre 2008 entre la Ville de Montville et feu la CCPNOR. La Ville de Montville souhaite récupérer l'espace occupé et sollicite le déménagement des archives précitées, composées de plus de 400 boîtes, soit au moins 98 ML.

Conformément à l'article 4 « *Durée, reconduction, et dénonciation* » de la convention visée, l'assemblée délibérante compétente doit autoriser la dénonciation. Considérant :

- La dissolution de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen intervenue lors de la création de la CCICV au 1er janvier 2017,
- La délégation de compétences accordée par le Conseil Communautaire de la CCICV au Bureau Communautaire et son point 1.18 « convention de mutualisation avec les communes membres »,

il revient donc au Bureau Communautaire de la CCICV de délibérer sur ce sujet.

L'archivage public correspond à une obligation légale qui permet de répondre aux droits des usagers, d'accéder et de transmettre l'information, de matérialiser la preuve pour une administration mais aussi de conserver la mémoire du temps passé.

L'« archivistique » fait partie des sciences de l'information. Les collectivités publiques ont besoin d'un système d'archivage fiable et efficace, à tout moment et sur des durées qui peuvent être longues. Bien que l'administration numérique soit en plein développement, l'environnement papier est toujours présent et nécessite d'autant plus d'attention.

Si le processus d'archivage peut apparaître simple, il se complexifie rapidement avec la quantité, l'hétérogénéité et la durée des archives. Par ailleurs, il est précisé que les services communautaires ne disposent ni du temps, ni des moyens et qualifications pour un retraitement des dites archives intercommunales.

Dans le contexte et en urgence, il est proposé d'opérer au cours de la 2^e quinzaine de décembre ce déménagement et un stockage provisoire dans les nouveaux locaux acquis rue André Martin, afin de libérer au 23 décembre 2023 les locaux occupés.

Vu :

- ✓ La convention partenariale relative aux archives intercommunales signée le 23 Décembre 2008 entre Madame la 1^{ere} Adjointe de la Ville de Montville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen ;
- ✓ La dissolution de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen intervenue lors de la création de la CCICV au 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ La délégation de compétences accordée par le Conseil Communautaire de la CCICV au Bureau Communautaire et son point 1.18 « convention de mutualisation avec les communes membres » ;
- ✓ La demande de la Ville de Montville, représentée par Madame le Maire de Montville, de mettre fin à ladite convention ;

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De dénoncer la convention de gestion des archives intercommunales établie le 23 décembre 2008 entre la Ville de Montville et feu la CCPNOR, dont les obligations ont été reprises par la CCICV à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- D'opérer le transfert des dites archives des locaux communaux vers les locaux communautaires ;
- D'inscrire les dépenses inhérentes à ce déménagement des archives au BP 2023 ;
- D'autoriser son Président à signer tous les actes et documents inhérents à cette reprise des archives intercommunales.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



Dany LEMETAIS